

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 17 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loufti BOUADJILA – Laurent BROSSELIN – Magalie AÏDI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-20

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Etaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Désignation des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire expose que les commissions étant créées et le nombre de membres fixés, il convient de procéder à la désignation des membres. Il rappelle que le maire est membre de droit de chaque commission sans avoir besoin d'être désigné.

Il précise également que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il propose ainsi que chaque groupe minoritaire au sein du conseil municipal puisse disposer d'un siège dans chacune des commissions et que ces désignations s'effectuent à main levée conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne les membres de chaque commission comme suit :

Commission Finances :

Jérémie VIAL, Annie MONNERY, Emilie RATTON, Kenan SOLMAZ, Fatima BENKHEIRA, Patrick BERTHON, Maria-Dolorès THUDEROZ, Michaël DUCHAINE, Jean-Pierre PODKOWA, Hélène TALARCZYK, Mathias LAUNEY, Loufti BOUADJILA, Magali AÏDI.

Commission Sports et vie locale :

Jérémie VIAL, Fatima BENKHEIRA, Sébastien MECHAIN, Clémentine FIGUET, Mégane JOURDAN, Marlène CAPONI, Philippe MEYNIER, Mathias LAUNEY, Loufti BOUADJILA, Magali AÏDI.

Commission Culture et Patrimoine :

Annie MONNERY, Emilie RATTON, Kenan SOLMAZ, Fatima BENKHEIRA, Fabrice LARIOL, Geneviève TABARET, Sébastien MECHAIN, Clémentine FIGUET, Lucile CASSASSOLLES, Laurent BROSSSELIN.

Commission Travaux- Voirie- Bâtiments et marchés :

Kenan SOLMAZ, Annie MONNERY, Jérémie VIAL, Emilie RATTON, Patrick BERTHON, Fabrice LARIOL, Jean-Michel PEROUZE, Philippe MEYNIER, Lucile CASSASSOLLES, Magali AÏDI.

Commission Education- Jeunesse - Prévention :

Maria-Dolorès THUDEROZ, Emilie RATTON, Aurélie MARQUET, Corinne JOURDAN, Michaël DUCHAINE, Hélène TALARCZYK, Loufti BOUADJILA, Magali AÏDI.

Commission Urbanisme et sécurité :

Patrick BERTHON, Annie MONNERY, Kenan SOLMAZ, Emilie RATTON, Aurélie MARQUET, Maria-Dolorès THUDEROZ, Cyril BRUZZESE, Michaël DUCHAINE, Jean-Pierre PODKOWA, Jean-Michel PEROUZE, Loufti BOUADJILA, Magali AÏDI.

Commission Transition écologique-cadre de vie-environnement :

Emilie RATTON, Kenan SOLMAZ, Maria-Dolorès THUDEROZ, Corinne JOURDAN, Hélène TALARCZYK, Philippe MEYNIER, Lucile CASSASSOLLES, Laurent BROSSSELIN.

Commission Santé et handicap :

Michaël DUCHAINE, Patrick RAMON, Maria-Dolorès THUDEROZ, Corinne JOURDAN, Hélène TALARCZYK, Marlène CAPONI, Lucile CASSASSOLLES, Laurent BROSSSELIN.

Commission Festivités et cérémonies :

Fatima BENKHEIRA, Annie MONNERY, Jérémie VIAL, Geneviève TABARET, Sébastien MECHAIN, Corinne JOURDAN, Clémentine FIGUET, Mégane JOURDAN, Marie-Christine ROSTAING, Lucile CASSASSOLLES.

(Pas de demande de représentant de la liste Beaurepaire voix d'avenir)

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

